

SOMMAIRE

Remerciements

Introduction

Points de repères	3
Modes d'exercice	4
Individuels	
Collaborateurs	
Associés	
Salariés	
Structures d'exercice	12
Evolution des groupements	
SCP	
SELARL	
SELAFA	
Associations	
Autres	
Comparaisons interprofessions	19
Activités juridiques	
Activités comptables	
Activités de conseil en gestion	
Structure comparée des chefs d'entreprises	
Annexes	27
Démographie	
Détail par barreau - Modes d'exercice	
Détail par barreau - Groupements	

Glossaire

MODES & STRUCTURES D'EXERCICE

Rattaché au secteur des professions libérales réglementées, l'avocat dispose pour exercer d'un large éventail de possibilités et d'alternatives. De l'avocat débutant à l'avocat le plus confirmé, du généraliste au spécialiste le plus pointu, chacun, en fonction de ses contraintes et de ses objectifs, peut trouver en combinant mode d'exercice et structure d'exercice, une solution qui lui convienne. Il serait faux de croire qu'il existe une structure ou un mode d'exercice idéal ou universel. Et si, l'exercice individuel, seul mode d'exercice autorisé jusqu'en 1971, a longtemps été considéré comme le meilleur statut à même de préserver le caractère indépendant de l'avocat, il n'en est plus de même aujourd'hui. De l'exercice individuel à la création de structures capitalistiques d'exercice libéral comme les SEL en passant par les groupements (SCP et associations), de nombreuses possibilités existent qui permettent de choisir de façon précise sa structure en fonction du degré d'autonomie et de prise de risque souhaité. Ainsi, certains modes d'exercice et structures correspondent mieux à un début d'activité, d'autres à une activité spécialisée, ou encore, permettent une meilleure protection du patrimoine personnel.

L'avocat peut et doit, au cours de son parcours professionnel et personnel, régulièrement se remettre en question et, si nécessaire, adapter son mode et sa structure d'exercice.

Après avoir détaillé les aspects démographiques dans son premier cahier, l'Observatoire s'est attaché à dresser la cartographie des modes d'exercices et des structures d'exercice dans les régions françaises et à décrire leurs évolutions. Au delà, il lui est apparu intéressant de replacer les résultats obtenus dans le secteur des activités juridiques, secteur où les avocats sont majoritaires, et de les comparer aux autres professions proches : les experts-comptables et les conseils en gestion.

Les statistiques publiées par l'Observatoire ont pour vocation de suivre les évolutions qui s'esquissent tant au niveau national qu'en ce qui concerne les 23 régions françaises. Aussi, l'observation et l'analyse se basent, aussi souvent que possible, sur une période longue : huit ans ce qui permet de dégager les tendances de fond au-delà des variations conjoncturelles d'une année sur l'autre.

Comme dans le premier Cahier portant sur la démographie, l'Observatoire a pris le parti de dédoubler la région Ile de France. En effet, le barreau de Paris représente 40 % de l'effectif, et celui de Nanterre 3,8 %. Une région Ile-de-France II a été insérée dans les classements, elle regroupe les effectifs des barreaux rattachés à l'Ile de France à l'exception de ceux de Paris et de Nanterre. Elle permet de suivre les évolutions des barreaux qui ceinturent la capitale.

POINTS DE REPERES

Il faut replacer les évolutions des modes d'exercice et des structures d'exercice dans le contexte démographique qui est le leur. A savoir, qu'en huit ans l'effectif des avocats a augmenté de 29 %, soit une croissance annuelle moyenne de 3,6 %, qui se répartit entre une augmentation de 60,5 % de l'effectif stagiaire et de 24,5 % de celui des avocats inscrits. En 2004, les avocats stagiaires représentent 16 % de l'effectif des avocats de plein exercice alors qu'en 1997 ils ne représentaient que 12,9 %.

L'EXERCICE INDIVIDUEL : TENDANCE A LA HAUSSE

Concernant les modes d'exercice, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'exercice individuel continue de se développer plus rapidement que les autres modes d'exercice. Représentant, en 2004, 34,09 % de l'effectif total des avocats de plein exercice, les individuels ont connu une progression supérieure à la croissance démographique des avocats (+37,40 %) sur la période d'observation. Bien que connaissant une progression moins forte que la croissance globale, le nombre des avocats ayant statut de collaborateur continue de monter en puissance et représente, désormais, 28 % de l'effectif actif.

L'exercice en qualité d'associé -deuxième mode derrière l'exercice individuel-, qui marque traditionnellement la réussite d'un parcours professionnel, croît moins vite que le nombre total des avocats. Les avocats ayant acquis une certaine expérience professionnelle, sont amenés à opter, plus ou moins rapidement, entre ces deux modes d'exercice. En conséquence, on peut penser que l'installation ou le passage au statut d'associé s'effectue un peu plus tard que précédemment, mais on doit aussi prendre en compte, compte tenu de l'importance croissante de l'effectif stagiaire (+3 points en huit ans), que la pyramide des âges s'élargit pour les 10 premières années d'exercice. Les observations dans les 5 prochaines années permettront de vérifier l'hypothèse d'une augmentation plus soutenue de ces deux modes d'exercice quand les classes d'avocats ayant actuellement moins de 10 ans d'exercice auront acquis de l'expérience. En huit ans, l'effectif des collaborateurs a progressé de 54,5 % soit une progression moyenne annuelle de 6,8 %. Cette catégorie regroupe 80,8 % de l'effectif stagiaire, on peut dire que c'est leur mode d'exercice privilégié.

GROUPEMENTS : + 4,5 % DE CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE

En ce qui concerne les structures d'exercice, on observe une augmentation soutenue du nombre de groupements qui a augmenté, en huit ans, de 35,8 %, soit 4,5 % de croissance moyenne annuelle. La progression la plus remarquable est celle des Sociétés d'Exercice Libéral, SEL³ qui confirment leur montée en puissance au détriment des Sociétés Civiles Professionnelles. Au sein des SEL, la forme juridique qui augmente le plus sur la période est la SELARL dont l'effectif, avec une croissance de 174,6 %, atteint, aujourd'hui, la moitié de l'effectif des SCP.

Comparés aux professions comptables et aux activités de conseil en management et gestion d'entreprise, les activités juridiques se distinguent par un taux très élevé d'entreprises individuelles, par la jeunesse de leur effectif et la présence importante des femmes dans les effectifs professionnels. Les deux autres secteurs sont davantage structurés, les sociétés de capitaux représentant la majorité des structures d'exercice, ainsi on constate que les activités comptables comptent 15 % de Sociétés anonymes et que les conseils en gestion ont à 46 % opté pour une structure de type Société à responsabilité limitée.

Ces grandes tendances se déclinant avec plus ou moins d'intensité selon les régions, le lecteur trouvera des tableaux détaillant, région par région, les résultats observés. Les données par barreau portant sur les stagiaires-collaborateurs, les inscrits-individuels, les inscrits-associés sont regroupées en annexe de ce document.

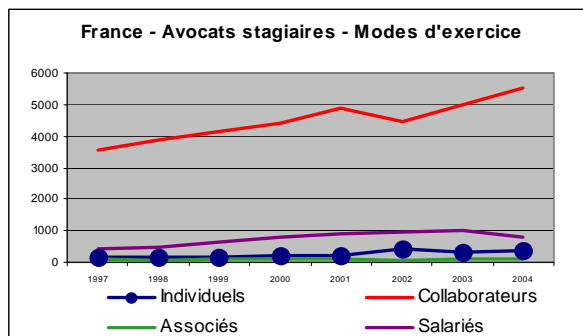
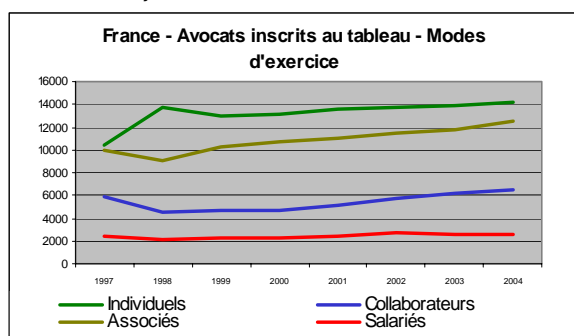
³ Se reporter aux définitions des différentes structures d'exercice dans le glossaire

I - Modes d'exercice

I a - Evolution des différents modes d'exercice des avocats

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution 2004/ 1997	%
Individuels	10572	13899	13178	13384	13778	14116	14232	14525	37,40%	34,09%
Collaborateurs	9473	8336	8867	9147	9980	10148	11177	12071	27,42%	28,33%
Associés	10138	9205	10408	10821	11088	11528	11806	12596	24,24%	29,56%
Salariés	2814	2638	2817	3093	3294	3662	3631	3417	21,42%	8,02%
Total avocats	32997	34078	35270	36445	38140	39454	40847	42609	29,13%	100,00%

Source Dacs - 1er janvier 2004



En 2004, les avocats individuels représentent 34,09 % de l'effectif des avocats. En huit ans, ce mode d'exercice a connu une croissance régulière de 37,4 %, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 4,7 %. La croissance observée est nettement plus forte que la croissance démographique des avocats sur la même période (29,1 %). Les avocats exerçant en qualité de collaborateurs et ceux exerçant en qualité d'associé représentent chacun un peu plus du quart de l'effectif global. Mais ces deux modes d'exercice connaissent des évolutions contraires. Il est clair que le statut de collaborateur conçu, à l'origine, comme une phase de formation permettant d'aborder dans de bonnes conditions l'installation du professionnel soit, en mode individuel soit, au sein d'une structure d'exercice, est aujourd'hui plus largement utilisé, ce qui ne va pas sans poser des problèmes au sein de la profession⁴. L'effectif des avocats exerçant en tant que collaborateurs a augmenté de 27,4 %, soit 3,4 % de croissance moyenne annuelle. Cette croissance est supérieure à celle des modes d'exercice associé et salarié.

	2004	Evolution 2004/ 1997	%
Stagiaires			
Individuels	380	113,5%	5,6%
Collaborateurs	5522	54,5%	80,8%
Associés	111	6,7%	1,6%
Salariés	823	104,7%	12,0%
Total stagiaires	6836	60,5%	100,0%

Source Dacs - 1er janvier 2004

	2004	Evolution 2004/ 1997	%
Inscrits			
Individuels	14145	36,09%	39,54%
Collaborateurs	6549	11,02%	18,31%
Associés	12485	24,43%	34,90%
Salariés	2594	7,54%	7,25%
Total inscrits	35773	24,48%	100,00%

⁴ Certains barreaux, comme le Barreau de Paris disposent de données détaillées sur les collaborateurs suivant qu'ils sont salariés ou non et qu'ils collaborent ou non à une structure d'exercice, ce type de données n'est pas disponibles au niveau national, l'analyse ci-après ne prend donc pas ce niveau de détail en compte.

En effet, la proportion des avocats associés est passée de 30,7 % en 1997 à 29,6 % et la part des avocats salariés qui représentait 8,5 % en 1997, a, elle aussi, légèrement baissé pour atteindre 8 % en 2004. Contrairement à ce que l'on pourrait penser à première vue, la perte d'un point pour la catégorie associé est loin d'être négligeable car ce repli s'applique à un effectif élevé. A noter que, pour les avocats stagiaires, la valeur relative de la région Ile-de-France dont l'effectif stagiaire, en 2004, représente 65 % de l'effectif national, dépasse 60 % pour les quatre modes d'exercice étudiés⁵. Cette proportion est plus faible pour les avocats inscrits, et se situe entre 40 et 55 % suivant le statut, il s'en suit un très fort impact de l'évolution constatée pour la région Ile de France et notamment pour le barreau de Paris, sur la tendance globale.

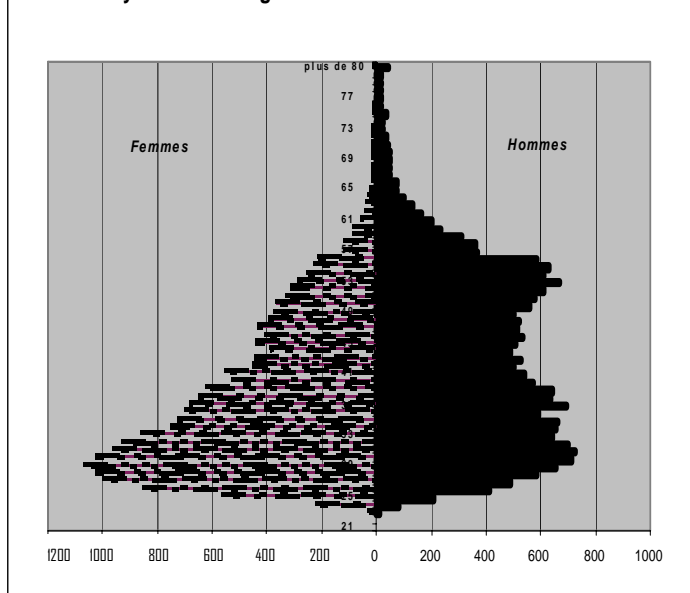
En 2002, le Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie⁶ soulignait qu'aucun mode d'exercice ne variait significativement en fonction de la taille des barreaux

Si l'on regarde dans le détail les évolutions en isolant les avocats stagiaires des avocats inscrits au tableau, on constate que, le mode d'exercice dominant pour les stagiaires est très majoritairement celui de la collaboration (81 %), mais qu'il est en légère perte de vitesse car sa valeur relative a diminuée de plus de trois points en huit ans. Ce n'est pas le cas des avocats salariés stagiaires, catégorie qui enregistre une croissance de 104,7 % et voit son poids relatif passer de 9,4 %, en 1997, à 12 %, en 2004, et ce malgré un tassement en 2003. Si l'on se reporte au graphe ci-dessus, on voit bien que la courbe des collaborateurs suit à peu de chose près celle de l'effectif stagiaire (même décrochage en 2001-2002).

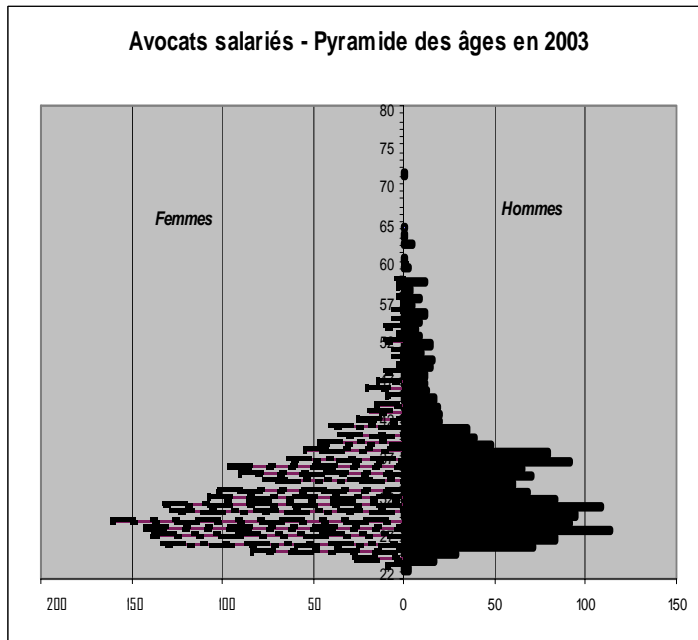
Pour les inscrits, l'écart est plus faible entre les effectifs « individuels » et « associés » et, au fil des ans, il tend à se réduire au point qu'on peut penser que, d'ici à 5 ans, les niveaux puissent être comparables. En trois ans, l'écart entre les deux courbes s'est réduit de 28 %.

Pyramide des âges comparaison effectif total et effectif salarié

Avocats - Pyramide des âges en 2003



Avocats salariés - Pyramide des âges en 2003



La mise en parallèle des deux pyramides permet de bien voir les différences de profil entre les deux catégories, aux différences d'échelle près. L'exercice salarié concerne un nombre moins important d'hommes que de femmes sur les 20 premières années d'exercice mais cette situation s'inverse après

⁵ Se reporter aux annexes pour le détail des effectifs des avocats stagiaires et inscrits au tableau par région.

⁶ « Contribution à la connaissance statistique de la profession d'avocat » - Etude réalisée pour le Conseil National des Barreaux - Octobre 2002.

20 ans d'exercice. Cela est dû à l'importance des effectifs salariés chez les conseils juridiques avant la fusion de 1990. On constate en regardant les échelles respectives de ces deux graphes que si l'on superposait les deux pyramides, celle concernant les salariés ne dépasserait pas les deux premières graduations du graphe représentant l'effectif global des avocats. Ce qui est très peu. Peu de professions ont un taux aussi faible de salariés.

A noter que la réforme en cours de la formation initiale va nécessairement avoir des répercussions sur l'exercice professionnel des stagiaires et leurs modes d'exercice. L'Observatoire sera amené dans les prochaines années à suivre ces évolutions.

I b – Evolution des modes d'exercice des avocats stagiaires

Exercice individuel⁷

Le mode d'exercice individuel chez les avocats stagiaires ne représente que 5,6 % de l'effectif, il connaît néanmoins une progression régulière de 14,2 % en moyenne par an depuis 8 ans, et sa valeur relative a progressé de 1,4 point.

Au niveau régional, les évolutions observées du nombre d'avocats stagiaires exerçant de façon individuelle varient beaucoup d'une région à l'autre mais, à part l'Île de France, les effectifs sont peu élevés et les variations doivent être relativisées (voir tableau).

Le taux de 113,5 % de croissance enregistré s'applique à un effectif moyennement élevé, il est principalement dû à la forte progression de l'Île de France (+122 %) et plus précisément à celle des barreaux de Paris et de Nanterre. À elle seule, l'Île de France représente 60,3 % de l'effectif. Si l'on considère les chiffres de l'Île de France II, on constate, à l'inverse, un repli de 21 %, en huit ans, et l'effectif global des stagiaires individuels, ainsi obtenu, progresse de seulement 76 %.

Onze régions sur 23 enregistrent une évolution positive sur la période d'observation, toutes les autres sont en repli ou en stagnation.

Exercice en qualité de collaborateur

En huit ans, l'effectif des collaborateurs a progressé de 54,5 % soit une progression moyenne annuelle de 6,8 %. Cette catégorie regroupe 80,8 % de l'effectif, on peut dire que c'est le mode d'exercice par excellence des avocats stagiaires. Toutes les régions progressent à l'exception de la Bourgogne, de la Champagne Ardenne, et des DOM TOM. L'Île de France voit sa valeur relative augmenter, elle représente, en 2004, 65 % de l'effectif total et sa progression en huit ans est de 57,4 %. Mais l'Île de France, si l'on fait abstraction des barreaux de Paris et Nanterre, ne représente plus que 5 % du total des stagiaires-collaborateurs et l'évolution sur huit ans retombe à 15 %. À noter que, ce mode d'exercice connaît également une forte progression en Rhône Alpes (80,5 %). Dans cette catégorie, certains barreaux dépassent même le seuil des 90 %. Ainsi en 2004, le taux de stagiaires exerçant en tant que collaborateurs à Nice atteint 96.

Exercice en qualité d'associé

Mis à part Paris et Nanterre, les observations portent ici sur de très faibles effectifs, les taux sont donc à relativiser. Huit régions sur les 23 listées ici ne comptent aucun avocat stagiaire associé dans leur effectif. Neuf régions sont en repli sur la période d'observation : les Pays de la Loire, le Midi-Pyrénées, la Lorraine, le Languedoc Roussillon, l'Île de France, la Franche Comté, les DOM TOM, l'Aquitaine et la Bourgogne. C'est un mode d'exercice qui ne concerne quasiment que des cas particuliers⁷.

⁷ Il s'agit ici des stagiaires accédant à la profession par la voie de l'article 98 (anciens juristes d'entreprise ou notaires, ...) ou des stagiaires qui ont terminé leurs deux années de stage et sont en attente de leur inscription au tableau.

Avocats stagiaires - Détail régional des différents modes d'exercice

STAGIAIRES	Individuels			Collaborateurs			Associés			Salariés		
	Régions	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997
Total Alsace	1		0,3%	79	33,9%	1,4%	1		0,9%	11		1,3%
Total Aquitaine	12	1100,0%	3,2%	105	26,5%	1,9%	1	-50,0%	0,9%	19	533,3%	2,3%
Total Auvergne	1		0,3%	26	4,0%	0,5%	1		0,9%	9	200,0%	1,1%
Total Basse-Normandie	4	-20,0%	1,1%	32	88,2%	0,6%	2	100,0%	1,8%	7	133,3%	0,9%
Total Bourgogne	0	-100,0%	0,0%	25	-26,5%	0,5%	0	-100,0%	0,0%	7	250,0%	0,9%
Total Bretagne	3	200,0%	0,8%	91	78,4%	1,6%	2	100,0%	1,8%	18	260,0%	2,2%
Total Centre	1	-66,7%	0,3%	46	9,5%	0,8%	2	0,0%	1,8%	8	166,7%	1,0%
Total Champagne Ardenne	1	-50,0%	0,3%	18	-14,3%	0,3%	0		0,0%	0		0,0%
Total Corse	8	100,0%	2,1%	24	33,3%	0,4%	0		0,0%	4	33,3%	0,5%
Total DOM TOM	8	-38,5%	2,1%	32	-8,6%	0,6%	0	-100,0%	0,0%	4	300,0%	0,5%
Total Franche Comté	1	0,0%	0,3%	30	114,3%	0,5%	1	0,0%	0,9%	6	500,0%	0,7%
Total Haute-Normandie	7	250,0%	1,8%	77	87,8%	1,4%	3		2,7%	13	85,7%	1,6%
Total Ile de France	229	122,3%	60,3%	3597	57,4%	65,1%	69	-12,7%	62,2%	550	91,6%	66,8%
Total Ile de France II	15	-21,1%	3,9%	274	15,6%	5,0%	5	-66,7%	4,5%	6	-45,5%	0,7%
Total Languedoc Roussillon	3	50,0%	0,8%	127	69,3%	2,3%	1	-50,0%	0,9%	12	-14,3%	1,5%
Total limousin	0		0,0%	21	10,5%	0,4%	0		0,0%	2	0,0%	0,2%
Total Lorraine	5	400,0%	1,3%	66	10,0%	1,2%	1	-75,0%	0,9%	7	600,0%	0,9%
Total Midi-Pyrénées	7	250,0%	1,8%	147	42,7%	2,7%	0	-100,0%	0,0%	9	800,0%	1,1%
Total Nord Pas de Calais	1	-75,0%	0,3%	137	87,7%	2,5%	4		3,6%	15	400,0%	1,8%
Total Pays de la Loire	0	-100,0%	0,0%	93	78,8%	1,7%	0	-100,0%	0,0%	31	138,5%	3,8%
Total PACA	35	52,2%	9,2%	385	57,1%	7,0%	13	550,0%	11,7%	16	166,7%	1,9%
Total Picardie	0	-100,0%	0,0%	31	47,6%	0,6%	0		0,0%	8	300,0%	1,0%
Total Poitou Charente	13		3,4%	46	9,5%	0,8%	2		1,8%	2	100,0%	0,2%
Total Rhône Alpes	40	471,4%	10,5%	287	80,5%	5,2%	8	166,7%	7,2%	65	58,5%	7,9%
Total avocats stagiaires	380	113,5%	100,0%	5522	54,5%	100,0%	111	6,7%	100,0%	823	104,7%	100,0%

 Source Dacs - Ministère de la justice - 1^{er} janvier 2004

Exercice en tant que salarié

C'est dans cette catégorie que le poids relatif de la région Ile de France est le plus élevé (66,8 %). Cela s'explique par l'implantation dans les barreaux de Paris et Nanterre de cabinets d'avocats importants et très structurés qui emploient de nombreux stagiaires salariés. A noter que, la Corse est la seule région à n'avoir aucun avocat stagiaire salarié. La région Rhône-Alpes connaît également une forte croissance (+58,5 %) et représente, en 2004, 7,9 % de l'effectif. En huit ans, l'effectif de cette région pour cette catégorie d'avocats croît de 91,6 %. Toutes les régions connaissent une évolution positive à l'exception de la région Ile de France II et du Languedoc Roussillon.

S'intéresser dans le détail à la répartition des effectifs stagiaires par mode d'exercice (cf. tableau ci-dessus), revient à constater que trois régions dépassent, à elles seules, en poids relatif le seuil des 10 % ; à part l'Ile de France dont la part relative varie entre 60 et 67 %, il s'agit de la région Rhône-Alpes pour les individuels (10,5 %) et de la région PACA pour les associés (11 %). Les effectifs stagiaires dans chacune des catégories sont très peu concentrés en dehors de l'Ile de France et notamment des barreaux de Paris et Nanterre. Ceci étant, à l'intérieur d'une région ou d'un barreau à l'autre des différences existent, le cas le plus fréquent est que les barreaux des capitales régionales sont plus attractifs pour les stagiaires (cf. cahier N° 1 de l'Observatoire).

I c - Evolution des modes d'exercice des avocats inscrits au tableau

En France en 2004, les avocats inscrits au tableau représentent 86 % de l'effectif des avocats de plein exercice. De 1997 à 2004, leur nombre a connu une augmentation de 24,5 %. La répartition des avocats inscrits au tableau suivant leur mode d'exercice est la suivante : 39,5 % d'individuels, 35 % d'associés, 18,3 % de collaborateurs et 7 % de salariés non associés. Avec une croissance de 36 % en huit ans, soit une progression moyenne annuelle de 4,5 % l'exercice individuel voit son poids démographique se renforcer (+4 points en huit ans). Dans le même temps, la proportion d'avocats associés se maintient à 35 % de l'effectif grâce à une croissance soutenue de 24,4 %. Les modes

exercices « collaborateur » et « salarié » enregistrent de 1997 à 2004, une croissance positive mais elle n'est pas suffisante pour maintenir leurs poids relatifs respectifs. Ainsi, la part représentée par les collaborateurs passe de 20%, en 1997, à seulement 18 % en 2004.

Ces constatations au niveau national recouvrent des réalités et des intensités différentes d'une région à une autre, d'un barreau à l'autre. Le lecteur à la recherche de données précises peut se reporter au tableau ci-après.

Exercice en mode individuel

Toutes les régions enregistrent des taux d'évolution positifs pour le mode d'exercice individuel. Néanmoins le taux de croissance de ce segment qui s'établit à 36,1 % en huit ans, est largement induit par l'augmentation de l'Île de France (+57 % de 1997 à 2004) ; région qui représente, en 2004, plus de 40 % de l'effectif, alors qu'elle ne représentait que 35,2 % en 1997. Si l'on fait abstraction des barreaux de Paris et de Nanterre, la progression totale de ce mode d'exercice, en huit ans, passe à 24,6 %. En dehors de l'Île de France, la part relative des plus importantes régions du point de vue de la démographie, diminue. Ainsi la région Rhône Alpes perd presque deux points, la région PACA, 3 points, la région Île de France II et l'Aquitaine quelques dixièmes de points.

Exercice en qualité de collaborateur

Avec 11 % de croissance, en huit ans, le mode d'exercice « collaborateur » connaît une croissance faible : 1,4 % en moyenne par an. Première région par son importance démographique, l'effectif de l'Île de France est en quasi stagnation, +0,3 % en huit ans. Sa part relative passe donc, en 2004, de 61 % à 55 % de l'effectif des avocats inscrits agissant en qualité de collaborateurs. Loin derrière Paris, la région PACA renforce sa deuxième place grâce à une croissance de 34,5 %. Les croissances les plus fortes sont celles des régions : Languedoc - Roussillon (+88,5 %), Pays de la Loire (68,8 %), Rhône - Alpes (+47,5 %) et, dans une moindre mesure, celles de régions dont l'effectif est peu élevé comme : la Champagne - Ardenne (+252,9 %) et la Bourgogne (+130 %). Si l'on fait abstraction des barreaux de Nanterre et Paris, le taux de croissance obtenu est sensiblement plus fort et s'établit à 27,8 %. Dans quatre régions (sur les 23 observées), ce mode d'exercice est en repli. Il s'agit de l'Alsace, de la Basse-Normandie, du Limousin et de la Picardie.

Exercice en qualité d'associé

Représentant presque 35 % des avocats inscrits, l'effectif des avocats associés connaît une croissance de 24,4 % de 1997 à 2004, mais son importance reste la même en valeur relative sur le plan national. Ce mode d'exercice est en repli dans cinq régions qui sont : La Basse-Normandie, la Champagne Ardenne, la Corse, la Franche Comté et le Languedoc Roussillon. Au contraire, l'Île de France progresse (35,5 % sur la période d'observation) et représente, en 2004, 45,8 % de l'effectif (plus de 3 points en huit ans).

Exercice en qualité de salarié

Le mode d'exercice salarié est minoritaire chez les inscrits (7,25 % de l'effectif) et sa croissance est faible : 7,5 % en huit ans. On constate un repli dans cinq régions qui sont : l'Alsace (-43 %), la Bretagne (-25 %), la Franche Comté (-46 %), la Lorraine (-15,6 %), la Picardie (-61 %) et la région PACA (-8,2 %). Dans les autres régions, les taux observés sur la période ne sont pas très élevés. L'Île de France qui concentre 49,3 % de l'effectif enregistre une progression modeste de 6,4 %, soit 0,8 % d'augmentation moyenne annuelle. L'Île de France II qui représente en 2004, 23 % de l'effectif des inscrits ayant statut d'associé au plan national connaît une croissance plus soutenue : 42,5 % en huit ans, soit 5,3 % de moyenne annuelle. Sur la période son poids relatif augmente de plus de 5 points. A noter que, la région Rhône-Alpes, deuxième de la catégorie, enregistre également une croissance significative de 20,2 %.

On remarquera qu'à part l'Île de France dont la part relative varie de 40 à 55 %, il y a très peu de régions dont la part dépasse le seuil des 10 %. Comme pour les stagiaires, on trouve en tête du classement la région PACA et la région Rhône-Alpes, respectivement pour les individuels et pour les salariés.

Avocats inscrits au tableau - Détail régional des différents modes d'exercice

Régions	Individuels			Collaborateurs			Associés			Salariés		
	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale	2004	Evolution 2004/1997	Part Régionale
Total Alsace	326	63,8%	2,3%	173	-6,0%	2,6%	270	27,4%	2,2%	49	-43,0%	1,9%
Total Aquitaine	689	30,7%	4,9%	201	5,8%	3,1%	363	7,4%	2,9%	118	11,3%	4,5%
Total Auvergne	140	1,4%	1,0%	52	52,9%	0,8%	182	11,0%	1,5%	35	29,6%	1,3%
Total Basse-Normandie	171	48,7%	1,2%	46	-6,1%	0,7%	130	-4,4%	1,0%	28	7,7%	1,1%
Total Bourgogne	181	16,0%	1,3%	46	130,0%	0,7%	168	9,8%	1,3%	37	105,6%	1,4%
Total Bretagne	302	40,5%	2,1%	99	0,0%	1,5%	390	20,7%	3,1%	60	-25,0%	2,3%
Total Centre	175	0,6%	1,2%	71	14,5%	1,1%	303	28,9%	2,4%	32	3,2%	1,2%
Total Champagne Ardenne	131	17,0%	0,9%	60	252,9%	0,9%	130	-13,3%	1,0%	39	85,7%	1,5%
Total Corse	114	46,2%	0,8%	14	40,0%	0,2%	34	-26,1%	0,3%	0		0,0%
Total DOM TOM	347	30,9%	2,5%	67	97,1%	1,0%	150	53,1%	1,2%	9	28,6%	0,3%
Total Franche Comté	94	20,5%	0,7%	28	40,0%	0,4%	122	-6,2%	1,0%	8	-46,7%	0,3%
Total Haute-Normandie	192	14,3%	1,4%	48	9,1%	0,7%	237	26,1%	1,9%	29	0,0%	1,1%
Total Ile de France	5753	57,1%	40,7%	3618	0,3%	55,2%	5723	35,5%	45,8%	1280	6,4%	49,3%
Total Ile de France II	1050	24,6%	7,4%	213	26,0%	3,3%	494	19,9%	4,0%	614	42,5%	23,7%
Total Languedoc Roussillon	507	46,1%	3,6%	213	88,5%	3,3%	366	-5,2%	2,9%	13	62,5%	0,5%
Total limousin	119	54,5%	0,8%	21	-25,0%	0,3%	81	22,7%	0,6%	61	29,8%	2,4%
Total Lorraine	245	25,0%	1,7%	107	75,4%	1,6%	268	13,1%	2,1%	27	-15,6%	1,0%
Total Midi-Pyrénées	513	26,0%	3,6%	190	0,5%	2,9%	381	12,4%	3,1%	59	47,5%	2,3%
Total Nord Pas de Calais	392	11,0%	2,8%	162	3,8%	2,5%	455	25,3%	3,6%	89	18,7%	3,4%
Total Pays de la Loire	347	35,5%	2,5%	157	68,8%	2,4%	361	9,4%	2,9%	119	38,4%	4,6%
Total PACA	1933	17,5%	13,7%	573	34,5%	8,7%	879	23,4%	7,0%	114	-8,2%	4,4%
Total Picardie	166	45,6%	1,2%	48	-26,2%	0,7%	191	11,0%	1,5%	14	-61,1%	0,5%
Total Poitou Charente	201	34,9%	1,4%	58	-3,3%	0,9%	217	9,6%	1,7%	41	7,9%	1,6%
Total Rhône Alpes	1107	15,1%	7,8%	497	47,5%	7,6%	1084	30,1%	8,7%	333	20,2%	12,8%
Total avocats inscrits	14145	36,1%	100	6549	11,02%	100	12485	24,4%	100,0	2594	7,5%	100,0%

 Source Dacs - 1^{er} janvier 2004

I d - Modes d'exercice - répartition Hommes/Femmes

Pour poursuivre son analyse des modes d'exercices l'Observatoire s'est appuyé sur les données de la CNBF pour rapprocher les modes d'exercice et le sexe des avocats ou encore leur âge. La CNBF ne différencie pas les différents modes d'exercices libéraux entre - eux. L'observation et l'analyse portent donc, d'une part, sur l'exercice libéral et, d'autre part, sur l'exercice de la profession d'avocat en tant que salarié. On entend par libéraux les avocats exerçant en tant qu'associé, collaborateur ou en individuel.

Total effectifs France - 2003

Libéraux	Salariés
91,9%	8,1%

Source CNBF 31 décembre 2003

Effectif des avocats libéraux France

Libéraux H	Libéraux F	Total libéraux
19 518	17 619	37 137
52,6%	47,4%	

Effectif des avocats salariés France

Salariés H	Salariés F	Total salariés
1 458	1 814	3 272
44,6%	55,4%	

Les avocats affiliés à la CNBF⁸ sont en très grande majorité des libéraux (91,9 %). Au plan national, les effectifs des avocats libéraux se répartissent de façon assez équilibrée entre hommes et femmes, les hommes étant légèrement majoritaires 52,6 %. Ce qui correspond, à peu de choses près, à la

⁸ La Caisse Nationale des Barreaux Français regroupe 96,8 % des avocats français

répartition démographique de la France, les femmes représentant, en 2004, 47,3 % des avocats de plein exercice.

Répartition Hommes/femmes par modes d'exercice – détail régional

	% Libéraux	% Salariés	% Hommes libéraux	% Femmes libérales	% Hommes salariés	% Femmes salariées
Total Alsace	92,9%	7,1%	54,4%	45,6%	31,1%	68,9%
Total Aquitaine	92,9%	7,1%	51,6%	48,4%	49,5%	50,5%
Total Auvergne	87,3%	12,7%	52,0%	48,0%	49,0%	51,0%
Total Basse-Normandie	92,0%	8,0%	53,5%	46,5%	37,5%	62,5%
Total Bourgogne	92,7%	7,3%	51,8%	48,2%	50,0%	50,0%
Total Bretagne	90,9%	10,8%	55,5%	44,5%	49,5%	50,5%
Total centre	91,8%	8,2%	52,7%	47,3%	36,7%	63,3%
Total Champagne-Ardenne	90,8%	9,2%	59,1%	40,9%	38,2%	61,8%
Total Corse	100,0%	0,0%	51,6%	48,4%		
Total DOM	98,2%	1,8%	52,8%	47,2%	22,2%	77,8%
Total Franche Comté	92,1%	7,9%	50,0%	50,0%	31,8%	68,2%
Total Haute-Normandie	92,0%	8,0%	52,1%	47,9%	27,3%	72,7%
Total Ile de France	91,5%	8,5%	51,4%	48,6%	45,3%	54,7%
Total Ile de France II	97,6%	2,4%	44,3%	55,7%	34,7%	65,3%
Total Languedoc	94,6%	5,4%	53,5%	46,5%	48,5%	51,5%
Total Limousin	89,6%	10,4%	45,6%	54,4%	48,0%	52,0%
Total Lorraine	95,1%	4,9%	56,1%	43,9%	52,9%	47,1%
Total Midi Pyrénées	93,7%	6,3%	50,9%	49,1%	50%	50%
Total Nord Pas de Calais	91,3%	8,7%	57,1%	42,9%	46,0%	54,0%
Total Pays de Loire	86,1%	13,9%	59,6%	40,4%	47,2%	52,8%
Total PACA	96,2%	3,8%	53,2%	46,8%	42,2%	57,8%
Total Picardie	92,5%	7,5%	57,2%	42,8%	51,5%	48,5%
Total Poitou Charente	93,5%	6,5%	54,2%	45,8%	37,8%	62,2%
Total Rhône-Alpes	87,7%	12,3%	55,4%	44,6%	42,6%	57,4%

Source CNBF 31 décembre 2003

Si l'on regarde le pourcentage d'avocats libéraux sur l'ensemble des régions on constate que 20 régions (sur les 24 listées) ont un pourcentage d'avocats libéraux supérieur à 90 %. Parmi elles, la région Corse atteint même les 100 %, on l'a vu précédemment cette région ne compte aucun avocat salarié. Cela recoupe bien les observations basées sur les données du Ministère de la Justice, selon lesquelles, au plan national, 91,08 % des avocats exercent en mode libéral et 8,02 % en tant que salarié. Inversement, seulement cinq régions ont une proportion d'avocats salariés supérieure à 10 %. Il s'agit des Pays de la Loire (13,9 %), de l'Auvergne (12,7 %), de la région Rhône-Alpes (12,3 %), de la Bretagne (10,8 %) et du Limousin (10,4 %). A noter que, trois de ces 5 régions connaissent une croissance importante de leur effectif stagiaire.

La distribution hommes/femmes de l'effectif libéral s'effectue, à peu de choses près, comme celle de l'effectif des avocats de plein exercice. A noter que, dans seulement 3 régions la proportion de femmes exerçant en libéral dépasse le seuil des 50 % : Limousin, Ile de France II et Franche Comté. Ainsi on retrouve, en région Midi-Pyrénées la parité hommes/femmes que l'on avait constatée dans le cahier démographie réalisé par l'Observatoire.

En ce qui concerne les salariés, dans la plupart des régions, la proportion de femmes est nettement plus importante que celle des hommes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a beaucoup de femmes parmi les jeunes avocats notamment chez les stagiaires, que le statut de salarié est plus utilisé par les femmes et qu'elles y ont recours plus longtemps. Quelques chiffres illustreront notre propos. La proportion maximum est enregistrée dans les Départements d'Outre-Mer où l'on compte 77,8 % de femmes salariées⁹, vient ensuite la Haute-Normandie avec 72,7 %. Quatre régions sont à parité hommes/femmes, ou très proche de celle-ci, il s'agit de la Bourgogne, la Bretagne, le Midi-Pyrénées, et de l'Aquitaine.

⁹ Il faut relativiser ce taux, le pourcentage de femmes salariées est de seulement 1,8 %.

I e – Modes d'exercice - âge moyen

L'âge moyen des avocats est, en 2003, de 41,88 ans. L'écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes est de plus de 5 ans, ce qui s'explique par la féminisation de la profession ; évolution récente mais qui se poursuit de façon soutenue.

L'âge moyen des avocats salariés s'établit à 35,25 ans, il est inférieur de presque sept ans à celui des avocats libéraux. Il faut dire que le statut de salarié est plus courant en début d'exercice professionnel et peut constituer souvent une première étape avant de passer collaborateur ou associé sachant que les structures importantes qui permettent une réelle évolution en tant que salarié ne sont pas nombreuses. On peut penser que cette différence serait encore plus grande sans la présence des anciens conseillers juridiques dont l'âge moyen est relativement élevé. Cette différence est d'autant plus importante que les effectifs des avocats salariés sont constitués à 55 % d'avocats femmes dont on a vu qu'elles étaient plus jeunes que les hommes. En ce qui concerne la catégorie des libéraux qui regroupe un ensemble d'avocats assez hétérogène, puisque regroupant des avocats dont les modes d'exercice diffèrent (collaborateurs, associés ou individuels) l'âge moyen est de 42,47 ans.

Avocats libéraux		Avocats salariés		France	
Age moyen Hommes	Age moyen Femmes	Age moyen	Age moyen Hommes	Age moyen Femmes	Age moyen
45,22	39,42	42,47	36,47	34,27	35,25

Source CNBF 31 décembre 2003

Pour les femmes, l'écart entre les deux catégories est de 5 ans et, pour les hommes, il est plus élevé (8,75 ans). L'écart constaté entre l'âge moyen pour les hommes et pour les femmes est de 2,2 ans pour le mode salarié, plus homogène, et de 5,8 ans pour les libéraux, catégorie plus diversifiée.

Exercice salarié – âges moyens :

Maximum - Si l'on considère les différents barreaux, les âges moyens maximum observés pour les hommes de la catégorie salariés dépassent le seuil de 50 ans. Ils se trouvent en région PACA (barreaux de Draguignan (50,1 ans)), en Picardie (barreau de Beauvais (50,23 ans)), et surtout en Rhône-Alpes à Villefranche-sur-Saône (55,81 ans) et Vienne (59,16 ans) mais il faut relativiser ces moyennes qui s'appliquent à des effectifs salariés par barreau inférieurs à 5.

Pour les femmes salariées, quelques barreaux enregistrent un âge moyen égal ou supérieur à 50 ans, c'est le cas de Auxerre en Bourgogne (51,32 ans), Montargis en région Centre (55,9 ans), Tulle (50,19 ans) en Limousin, Riom en Auvergne et Privas (55,23 ans) en région Rhône-Alpes.

Minimum - Les moyennes les plus faibles observées se trouvent, pour les hommes, à Périgueux en Aquitaine (29,05 ans), Orléans en région Centre (29,74 ans), Montbéliard en Franche-Comté (28,65 ans), au Havre en Haute-Normandie (26,37 ans), et à Thonon-les-Bains en région Rhône-Alpes (29,45 ans).

Et pour les femmes, les barreaux dont l'âge moyen est inférieur à 30 ans sont : Cussey-Vichy en Auvergne (29,67 ans), Albertville (29,95 ans) en région Rhône-Alpes, et Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (27,57 ans)

Exercice libéral – âges moyens :

Maximum – Si l'on regarde où se situent les âges moyens les plus élevés pour les hommes dans la catégorie libéraux, on constate qu'il y a 15 barreaux dépassant le seuil de 50 ans, ce sont : Colmar en Alsace (50,33 ans), Bergerac (50,57 ans) et Libourne (50,42 ans) en Aquitaine, Le Puy (52,15 ans) en Auvergne, Alès (50,81 ans) en Languedoc-Roussillon, Tarbes (53,13 ans), Pointe-à-Pitre (50,23 ans) en Guadeloupe et Belley (53,9 ans) en Rhône-Alpes - 8 barreaux qui ne comptent pas d'effectif salarié masculin- viennent aussi : Nevers (50,43 ans) et Mâcon (50,59 ans) en Bourgogne, Lorient (50 ans) en Bretagne, Dôle et Belfort en Franche-Comté, Cahors (50,21 ans) et Foix (50,89 ans) en Midi-Pyrénées, Saumur (51,71 ans) en Pays-de-la Loire et, en région Rhône-Alpes, Privas (52,67 ans) et Montbrison (51,6 ans). A noter que, seul le barreau de Dôle en Franche Comté dépasse les 55 ans d'âge moyen.

Pour les femmes travaillant en mode libéral, seul le barreau de Bernay en Haute-Normandie (54,99 ans) dépasse le seuil des 50 ans. Dans 7 autres barreaux, l'âge moyen des femmes varie entre 45 ans et 50 ans. Il s'agit de : Marmande (46,68 ans) en Aquitaine, Lure (48,34 ans) en Franche-Comté, Cambrai (45,09 ans) en Nord-Pas-de-Calais, Laon (45,99 ans) en Picardie –ces 4 barreaux ne comptent pas d'effectif salarié féminin- et de Moulins (45,36 ans) en Auvergne, Avranche (48,09 ans) en Basse-Normandie et Cayenne (45,4 ans) dans les départements d'Outre-mer. Dans tous les autres barreaux il est inférieur à 45 ans.

Minimum - La moyenne la plus faible enregistrée pour les hommes se trouve à Epinal (41,76 ans) en région Lorraine et pour les femmes à Compiègne (35,96 ans) en Picardie.

16 barreaux enregistrent des âges moyens inférieurs à 45 ans pour les hommes exerçant en mode libéral. Il s'agit des barreaux d'Ajaccio (44,96 ans) en Corse, Lure (43,74 ans) et Vesoul (42,63 ans) en Franche-Comté, Montpellier (43,17 ans) en Languedoc Roussillon, Guéret (44,44) en région Limousin, Thionville (44,61 ans), Epinal (41,76 ans) et Saint-Die (44,79 ans) en région Lorraine, Toulouse (44,86 ans) en Midi-Pyrénées, Nantes (44,39 ans), les Sables d'Olonne (44,43 ans) et Angers (44,78 ans) en Pays-de-la-Loire, Gap (44,51 ans) et Tarascon (44,39 ans) en région PACA, Bressuire (43,07 ans) en Poitou Charente et Lyon (43,11 ans) en région Rhône-Alpes. Pour les autres barreaux, l'âge moyen des hommes exerçant en mode libéral varie majoritairement entre 45 et 50 ans.
